

RÈGLEMENT DU JEU « GRAND JEU YOPLAIT »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société YOPLAIT France SAS dont le siège social se situe au 150 rue Galliéni 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, au capital social de 7 397 426.85 € euros et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 440 767 549, (ci-après la « **Société organisatrice** ») organise du 28/03/2025 – 09h00 au 15/07/2025 – 23h59 inclus, en France métropolitaine un jeu sur internet par tirage au sort et prime systématique avec obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu YOPLAIT » (ci-après le « Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le Jeu est accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://anouslesbeauxjours.fr>

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le joueur du présent règlement et du principe du Jeu.

L'acceptation pleine et entière du présent règlement se matérialise lorsque le participant coche la case précisant qu'il accepte les conditions du présent règlement.

Tout participant qui ne respecte pas l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Les participations non-conformes entraînent la disqualification du participant pour toute la durée du Jeu.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant en France (Corse et Drom-Com exclues), à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation, et leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation est strictement nominative. **Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer** (même nom, même adresse et/ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP et/ou même numéro de téléphone) sur toute la période de Jeu et pour l'ensemble des enseignes.

Les participants s'interdisent de participer au Jeu via plusieurs comptes mails différents, créés à leur initiative ou pour le compte d'autres utilisateurs.

La Société organisatrice se réserve le droit d'opérer toute vérification, notamment d'identité et de vérifier la véracité des informations communiquées, avant toute acceptation d'attribution de la dotation.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION DU JEU

Le Jeu sera annoncé via des prospectus des enseignes partenaires.

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, et être susceptible de remporter les dotations telles que décrites ci-après dans le présent règlement, il suffira au participant de se connecter sur <https://anouslesbeauxjours.fr> entre le 28/03/2025 et le 15/07/2025 à 23h59, afin d'être dirigé directement sur la plateforme du Jeu.

Le participant devra donc :

- avoir acheté, **entre le 28/03/2025 9h et le 15/07/2025 23h59 (heure française)**, au moins 3 produits éligibles de la gamme Yoplait dans les enseignes participantes (voir listes en Annexe de ce document).
- renseigner les champs obligatoires : ses nom et prénom, son adresse e-mail, numéro de téléphone, code postal, ville, enseigne d'achat et produits Yoplait achetés.
- télécharger sa preuve d'achat (enseigne, date d'achat et produits visibles et entourés),
- accepter les modalités du Jeu en cochant la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du Jeu » et accepter la collecte des données personnelles et au traitement de celles-ci en cochant la case « En cochant cette case, j'accepte que mes données soient traitées par la Société organisatrice et ses prestataires dans le cadre de ma participation au Jeu »,
- accepter ou refuser de recevoir des actualités et offres promotionnelles de la part de la marque Yoplait et cliquer sur « VALIDER ».

ARTICLE 6 – DETERMINATION DES GAGNANTS ET RESULTATS

- Pour le tirage au sort :

Le tirage au sort sera effectué par Maître Langer - huissier de Justice associée à Laval (53) à l'issue de la période de Jeu.

Le tirage au sort aura lieu à la date suivante : 21/07/2025

Le gagnant sera informé par courriel à l'issue du tirage au sort (penser à vérifier dans les courriers indésirables).

- Pour la prime systématique :

Un seul gain « Randoland » par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse e-mail et/ou même adresse IP et/ou même numéro de téléphone) sur toute la période de Jeu et pour l'ensemble des enseignes.

Les gagnants des dotations seront informés par courriel de la validation de leur participation (penser à vérifier dans les courriers indésirables).

Les dotations seront adressées uniquement sous forme de courriel à l'adresse indiquée lors de l'inscription, dans un délai indicatif de 4 à 5 jours ouvrés.

La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Par conséquent, le gagnant est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises et doit en cas de changement, prendre les mesures nécessaires auprès de la Société organisatrice. Si la dotation ne peut être attribuée pour quelque raison que ce soit, elle reviendra à la Société organisatrice qui en disposera discrétionnairement.

ARTICLE 7 - DOTATIONS

Les dotations en jeu sont les suivantes :

Par prime systématique :

- 1 activité en plein air en famille avec en Randoland® Créateur de balades ludiques - Des fiches circuits ludiques pour visiter, se balader, s'amuser partout en France.

Code d'une valeur commerciale de 6€ TTC est valable en France jusqu'au 01/03/2026. Il s'agit d'un code unique et non cumulable avec d'autres offres. Téléchargez gratuitement jusqu'à 3 fiches Randoland.

Par tirage au sort :

- Un (1) séjour d'une semaine en van pour 4 personnes d'une valeur commerciale unitaire indicative de 1 400 € TTC valable jusqu'au 01/04/2026.

Les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces ou chèque, ni remplacées par un autre bien ou service à la demande du gagnant.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par la Société organisatrice.

La Société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le(les) dotations par des dotations de nature et/ou d'une valeur équivalente, en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Les participants reconnaissent et consentent à la possibilité d'un tel remplacement des dotations à gagner.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotations attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 8 – RESPECT DES REGLES

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incompréhensibles, incomplètes, frauduleuses ou réalisées en contrevenant au présent règlement.

Toute participation doit être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de Jeu proposé. Seront notamment considérées comme invalides les profils créés à l'occasion du Jeu. Il est par conséquent totalement interdit à chaque participant de jouer avec le compte appartenant à une autre personne.

La Société organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du ou des participants.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure, de manière définitive, du présent Jeu tout participant :

- ayant indiqué une identité fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de participer plusieurs fois),
- ayant utilisé à plusieurs reprises la même preuve d'achat,
- ayant utilisé une preuve d'achat d'un autre participant,
- et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation mise en jeu. La dotation pourra alors être attribuée à un suppléant dont la participation sera en tout point conforme au présent règlement.

Par ailleurs, la Société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la société organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

La Société organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si des circonstances l'exigent, c'est-à-dire en cas de force majeure, ou pour toute autre raison qui ne serait ni de la responsabilité ni de la volonté de la Société organisatrice.

ARTICLE 8 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le règlement complet du Jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés chez Maître Langer, 26 quai Béatrix de Gâvre – BP 30316 – 53003 LAVAL CEDEX, huissier de Justice associée à Laval (53).

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement déposé à l'Etude mentionnée ci-dessus. La Société organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

Le règlement est disponible gratuitement sur la plateforme du Jeu accessible via le site <https://anouslesbeauxjours.fr>

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 9 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, l'initiale du nom, le prénom et la ville de résidence des gagnants sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Cette autorisation est conférée jusqu'au 31/12/2025.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les joueurs ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à s'inscrire, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu proposé.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus et le participant ne saurait exciper d'un quelconque droit à ce titre. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les éléments figurant sur tous les supports servant à l'annonce du Jeu ou hébergeant le Jeu sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou adaptation d'une partie ou de l'intégralité de ces supports servant à l'annonce, à l'organisation et au déroulement du Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 12 - DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel, concernant les participants, recueillies dans le cadre de la présente offre sont obligatoires pour le traitement de la participation au Jeu. Ce traitement est fondé sur le consentement du participant, qui dispose du droit de le retirer à tout moment. Néanmoins, à défaut de traitement de ces données, la participation du participant ne pourra être prise en compte. Les Données collectées ne sont réservées qu'à l'usage des destinataires suivants : Improov Marketing et l'éditeur du site que vous consultez actuellement.

La Société Organisatrice supprimera toutes les données personnelles collectées pour la gestion du jeu un an après la fin du jeu. Le cas échéant, les données sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

Vous disposez, dans les conditions et limites prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de suppression, de portabilité des Données vous concernant et d'opposition ou de limitation à leur traitement. Vous disposez également du droit de définir les directives concernant le sort de vos Données après votre décès dans les conditions définies à l'article 40.1 de la Loi informatique et Libertés. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un courrier électronique à annabel.francony@sodiaal.fr. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir la copie d'un titre d'identité ou de participation.

En tout état de cause, les participants peuvent former des recours auprès de l'autorité de protection des données compétentes (en France, il s'agit de la CNIL) concernant le traitement de leurs données personnelles.

Pour plus d'informations sur vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, consultez la « Politique de confidentialité » disponible sur <https://anouslesbeauxjours.fr>

ARTICLE 13 – DEPOT ET COOKIES

Le participant est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Improov Marketing demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement devra être adressée à l'adresse suivante consommateur@improov-marketing.fr en mentionnant en objet du message « 256_Yoplait ».

Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande passée ce délai.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

EXTRAIT DE REGLEMENT :

Jeu avec obligation d'achat organisé par la société Yoplait France SAS, située au 150 rue Galliéni 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, au capital social de 7 397 426.85 € euros et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 440 767 549, (« Société organisatrice »), ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France (Corse et DROM-COM exclue), à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice et des personnes qui participent à l'organisation du Jeu, et valable du 28/03/2025 au 15/07/2025. Une seule participation par foyer est acceptée.

Pour participer, il faut :

- 1) **Acheter** trois produits Yoplait éligibles entre le 28/03/2025 et le 15/07/2025, présent dans les magasins participant à l'opération (voir liste des produits concernés et les magasins participants dans le règlement de jeu complet) ;
- 2) **Compléter** le formulaire d'inscription en ligne, entre 28/03/2025 au 25/07/2025, sur le site internet <https://anouslesbeauxjours.fr>. Il vous sera demandé de télécharger votre preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) pour valider votre inscription.

Les dotations mises en jeu sont :

Pour toutes participations : 1 activité en plein air en famille avec en Randoland®.

Par tirage au sort : 1 séjour d'une semaine en van pour 4 personnes d'une valeur commerciale unitaire indicative de 1 400 TTC.

Les gagnants du Jeu seront contactés par e-mail et le gagnant du tirage au sort sera désigné au plus tard le 21/07/2025. Les modalités précises du Jeu figurent dans le règlement complet accessible sur <https://anouslesbeauxjours.fr>.

En s'inscrivant au Jeu, les participants consentent à ce que la Société organisatrice collecte les données personnelles transmises et les traite, avec ses sous-traitants autorisés, pour la gestion de l'opération. Celles-ci seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité du traitement. Conformément au Règlement européen n°2016/679, les participants bénéficient, sur les données personnelles qui les concernent, d'un droit d'accès et de rectification et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, et de portabilité.

RCS = YOPLAIT France SAS 150 rue Galliéni 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT au capital de 7 397 426.85 € RCS Nanterre 440 767 549

ANNEXE

1. LISTE DES PRODUITS ELIGIBLES

EAN	MARQUE	LIBELLE
3329770063273	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 825GX1
3329770063297	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 825GX1
3329770063280	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAMBOISE 825GX1
3329770063143	YOP	YAB DES YOP CHOCOLAT 825GX1
3329770063310	YOP	YAB YOP AROMATISE CITRON 825GX1
3329770063327	YOP	YAB YOP AROMATISE COCO 825GX1
3329770063334	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE BANANE 825GX1
3329770063303	YOP	YAB YOP AROMATISE ANANAS PECHE CEREALES 825GX1
3329770063341	YOP	YAB YOP AROMATISE PECHE 825GX1
3329770063358	YOP	YAB YOP AROMATISE TROPICAL 825GX1
3329770081468	YOP	YAB YOP AROMATISE EDITION DE SAISON2 825GX1
3329770071513	YOP	YAB YOP AROMATISE EDITION DE SAISON 825GX1
3329770075313	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAISE 180GX6
3329770075351	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAMBOISE 180GX6
3329770075405	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE VANILLE 180GX6
3329770056053	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRUITS ROUGES 180GX6
3329770070660	YOP	YAB PTYOP ARO SAISON 180GX6
3329770075399	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE PANACHE 180GX6
3329770048706	YOP	YAB MINI YOP AROMATISE FRAISE 100GX8
3329770052444	YOP	YAB MINI YOP AROMATISE FRAMBOISE 100GX8
3329770048928	YOP	YAB MINI YOP AROMATISE FRAISE 100GX4
3329770053939	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 250GX4
3329770053953	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 250GX4
3329770048683	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAMBOISE 500GX1
3329770048676	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 500GX1
3329770048690	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 500GX1
3329770087255	YOP	DES PTIT YOP CHOCOLAT 180GX4
3329770080041	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS TUBS AROMATISES PANACHE 37GX15
3329770058897	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS FRUITS PANACHE 50GX12
3329770058903	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS FRUITS PANACHE 50GX18
3329770071360	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS FRUITS PANACHE 50Gx24
3176572555280	PETITS FILOUS	DES PETITS FILOUS CHOCO 100GX6
3329770088016	PETITS FILOUS	DES PETITS FILOUS VANILLE 100GX6
3329770063037	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISES FRAISE 100GX6
3329770063020	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISES VANILLE 100GX6
3329770063075	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISES PECHE 100GX6
3329770063150	YOP	YAB YOP AROMATISE ANANAS PECHE CEREALES 850GX1 OD
3329770063167	YOP	YAB YOP AROMATISE CITRON 850GX1 OD
3329770063174	YOP	YAB YOP AROMATISE COCO 850GX1 OD
3329770063181	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 850GX1 OD
3329770063198	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE BANANE 850GX1 OD

3329770063204	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAMBOISE 850GX1 OD
3329770063211	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 850GX1 OD
3329770063136	YOP	YAB DES YOP CHOCOLAT 850GX1 OD
3329770063228	YOP	YAB YOP AROMATISE TROPICAL 850GX1 OD
3329770063235	YOP	YAB YOP AROMATISE PECHE 850GX1 OD
3329770081451	YOP	YAB YOP AROMATISE EDITION DE SAISON2 850GX1 OD
3329770071544	YOP	YAB YOP AROMATISE EDITION DE SAISON 850GX1 OD
3329770063181	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 850GX1 OD
3329770063211	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 850GX1 OD
3329770063204	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAMBOISE 850GX1 OD
3329770063198	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE BANANE 850GX1 OD
3329770063174	YOP	YAB YOP AROMATISE COCO 850GX1 OD
3329770063167	YOP	YAB YOP AROMATISE CITRON 850GX1 OD
3329770078482	YOP	YAB YOP AROMATISE VANILLE 500GX1 PRIX CHOC
3329770078475	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAMBOISE 500GX1 PRIX CHOC
3329770078468	YOP	YAB YOP AROMATISE FRAISE 500GX1 PRIX CHOC
3329770061194	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRUITS ROUGES 180GX6 OD
3329770070691	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE EDITION DE SAISON 180GX6 OD
3329770075320	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAISE 180GX6 OD
3329770075368	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAMBOISE 180GX6 OD
3329770075412	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE VANILLE 180GX6 OD
3329770057647	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRUITS ROUGES180GX6+2 OFFERTS
3329770075337	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAISE 180GX6+2 OFFERTS
3329770075375	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAMBOISE 180GX6+2 OFFERTS
3329770075795	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE VANILLE 180GX6+2 OFFERTS
3329770078659	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE VANILLE 180GX6 PRIX CHOC
3329770078642	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE PANACHE 180GX6 PRIX CHOC
3329770078635	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAMBOISE 180GX6 PRIX CHOC
3329770078628	YOP	YAB PTIT YOP AROMATISE FRAISE 180GX6 PRIX CHOC
3329770078567	YOP	YAB MIYOP ARO FRAMBOISE 100GX8 PRIX CHOC
3329770078550	YOP	YAB MIYOP ARO FRAISE 100GX8 PRIX CHOC
3329770081116	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS TUBS AROMATISES PANACHE 37Gx15 OD
3329770081116	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS TUBS AROMATISES PANACHE 37Gx15 OD
3329770061149	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS FRUITS PANACHE 50GX18 OD
3329770062191	PETITS FILOUS	SLA PETITS FILOUS FRUITS MIXES PANACHE 50GX18+6 OFFERTS
3329770063044	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISES VANILLE 100GX6 OD.
3329770063051	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISES FRAISE 100GX6 OD.
3329770063068	PETITS FILOUS	YAB PETITS FILOUS AROMATISE PECHE 100GX6 OD
3329770085282	PETITS FILOUS	PETITS FILOUS TUBS PANACHE 37GX12 PRIX CHOC
3329770085275	FILOUS	FILOUS FRUITS MIXES PANACHES 50GX12 PRIX CHOC HD
3329770085275	FILOUS	FILOUS FRUITS MIXES PANACHES 50GX12 PRIX CHOC HD

2. LISTE DES ENSEIGNES

Auchan – Carrefour – Carrefour Market – E.Leclerc – Hyper U – Intermarché – Match – Monoprix – Super U – U Express – Utile